

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
DES FINANCES et du PNAN

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

-----  
DIRCTION GENERALE DES DOUANES  
-----

-----  
ABIDJAN, LE 15 FEVRIER 1979

**NOTE CIRCULAIRE n° 307 du 15-2-79**

Cl : Q- 3

**Objet : Liste des Commissionnaire en Douane**

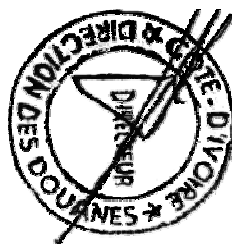
**DIFFUSION GENERALE**

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du service qu'en application du décret n° 64-311 du 17 Août 1964 et de l'ordonnance 76-579 du 8 Septembre 1976, la liste des commissionnaires en douane agréés est modifiée et complétée conformément au tableau ci-annexé.

Tout déclarant en douane non repris sur ledit tableau n'est plus autorisé à effectuer des opérations de dédouanement.

La présente circulaire sera affichée dans tous les Bureaux ouverts aux opérations de dédouanement.

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**



**M. K. ANGOUA**